

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



<b>Réalisé en commande* par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SCP FRÉDÉRIC FRISCH ET GÉRALDINE ALLEN, NOTAIRES ASSOCIÉS
<b>Numéro de dossier</b>	Programme immobilier COTEAUX DE LA SEILLE / LOT 23 / Rue Yvette Pierpaoli
<b>Date de réalisation</b>	11/03/2026

<b>Localisation du bien</b>	ZAC des Coteaux de la seille - lot 23 57000 METZ
<b>Section cadastrale</b>	RP 183
<b>Altitude</b>	183.38m
<b>Données GPS</b>	Latitude 49.094518 - Longitude 6.190197

<b>Désignation du vendeur</b>	SCCV COTEAUX 23
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

### EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	RP 183
------------	--------

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Cartographie  
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ mis à jour le \_\_\_\_\_

**Adresse de l'immeuble**

ZAC des Coteaux de la seille - lot 23  
57000 METZ

**Cadastre**

RP 183

**Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui  non

révisé

approuvé

date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui  non

<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui  non

révisé

approuvé

date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

**Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit**

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A <sup>1</sup>  
forte

zone B <sup>2</sup>  
forte

zone C <sup>3</sup>  
modérée

zone D <sup>4</sup>

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

**Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte**

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>  
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de METZ

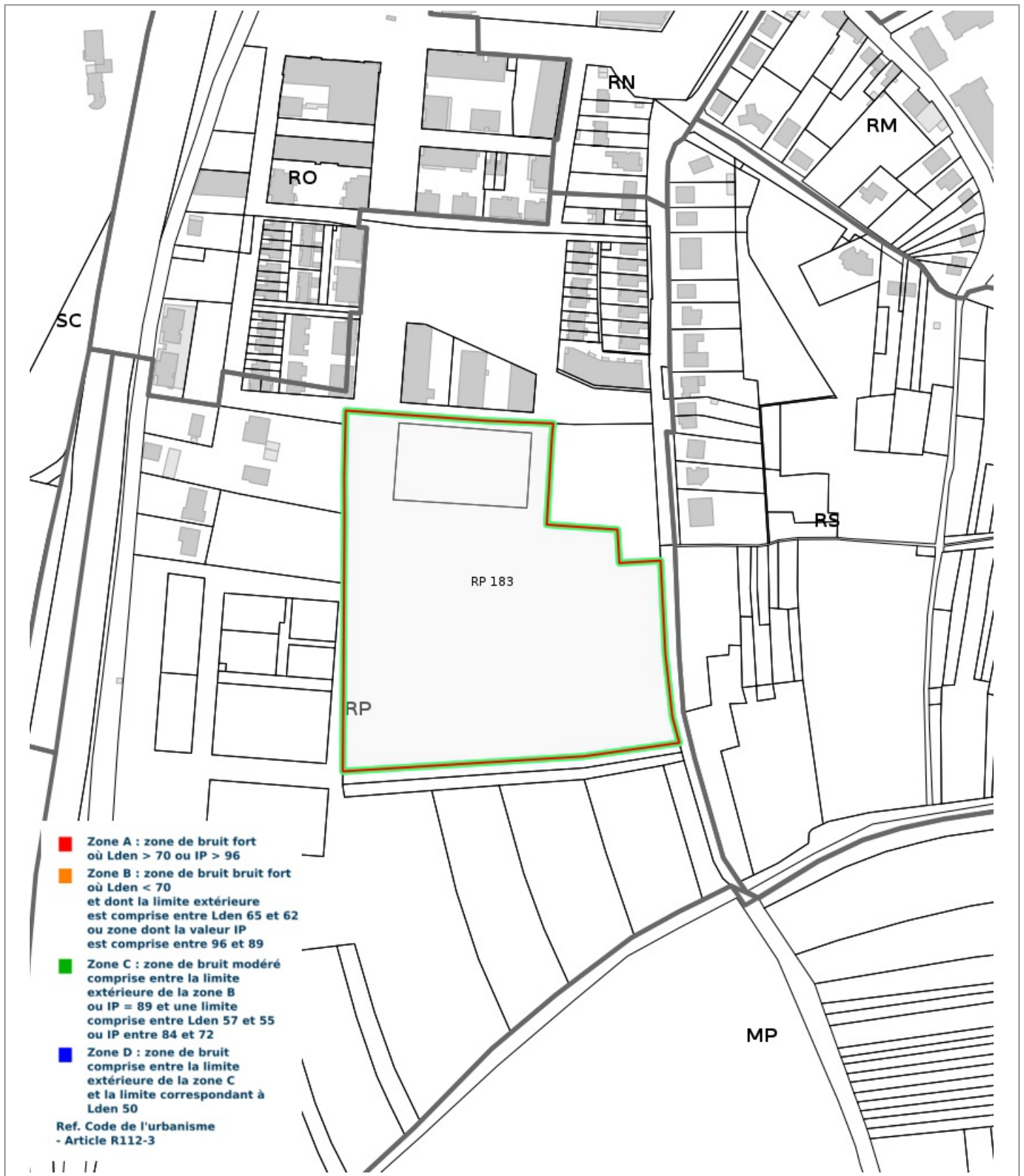
**Vendeur - Acquéreur**

Vendeur	SCCV COTEAUX 23		
Acquéreur			
Date	11/03/2026	Fin de validité	11/09/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

## Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



## Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes



### PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004

## Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier



<b>Réalisé en commande* par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SCP FRÉDÉRIC FRISCH ET GÉRALDINE ALLEN, NOTAIRES ASSOCIÉS
<b>Numéro de dossier</b>	Programme immobilier COTEAUX DE LA SEILLE / LOT 23 / Rue Yvette Pierpaoli
<b>Date de réalisation</b>	11/03/2026

<b>Localisation du bien</b>	ZAC des Coteaux de la seille - lot 23 57000 METZ
<b>Section cadastrale</b>	RP 183
<b>Altitude</b>	183.38m
<b>Données GPS</b>	Latitude 49.094518 - Longitude 6.190197

<b>Désignation du vendeur</b>	SCCV COTEAUX 23
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **SCP FRÉDÉRIC FRISCH ET GÉRALDINE ALLEN, NOTAIRES ASSOCIÉS** soient exactes.

### EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES

		EXPOSÉ	
Zonage réglementaire sur la sismicité : <b>Zone 1 - Très faible</b>			-
Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans l'Obligation Légale de Débroussaillage		NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation	Approuvé le 28/06/2005	NON EXPOSÉ

### INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE

-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif <sup>(1)</sup>	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif <sup>(1)</sup>	EXPOSÉ	-
-	Effet de Surpression	Informatif <sup>(1)</sup>	NON EXPOSÉ	-
-	Effet Thermique	Informatif <sup>(1)</sup>	NON EXPOSÉ	-
-	Effet Toxique	Informatif <sup>(1)</sup>	NON EXPOSÉ	-

<sup>(1)</sup> À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés  
Extrait Cadastral  
Zonage réglementaire sur la Sismicité  
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé  
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé  
Annexes : Arrêtés

## Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement, de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier

**Attention !** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2019-DDT/SRECC-UPR n° 21

du 14/05/2019

mis à jour le

### Adresse de l'immeuble

ZAC des Coteaux de la seille - lot 23  
57000 METZ

### Cadastre

RP 183

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS** 1 oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé  date

1 si **oui**, les risques naturels pris en compte sont liés à :

autres

inondation  crue torrentielle  mouvements de terrain  avalanches  sécheresse / argile   
 cyclone  remontée de nappe  feux de forêt  séisme  volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN 2 oui  non

2 si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS** 3 oui  non   
prescrit  anticipé  approuvé  date

3 si **oui**, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain  autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM 4 oui  non

4 si **oui**, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES** 5 oui  non   
prescrit  approuvé  date

5 si **oui**, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique  effet thermique  effet de surpression  projection  risque industriel

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription 6 oui  non

6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente

oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en  
 zone 1 très faible  zone 2 faible  zone 3 modérée  zone 4 moyenne  zone 5 forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

### Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC\*  oui  non

\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

### Information relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

> Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2026-95 du 13 février 2026 oui  non

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC\*  oui  non

\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

**Si oui**, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans

> compris entre trente et cent ans

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui  non

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui  non

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T\*\*

\*\* catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/MT oui  non

### Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonage Réglementaire, Règlement concernant le bien, Liste des arrêtés portant connaissance de l'état de Catastrophes Naturelles.

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur	SCCV COTEAUX 23		
Acquéreur			
Date	11/03/2026	Fin de validité	11/09/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.nota-risques-urba.fr/>  
© 2026 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

*en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement*

**Préfecture :** Moselle

**Adresse de l'immeuble :** ZAC des Coteaux de la seille - lot 23 57000 METZ

**En date du :** 11/03/2026

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	11/04/1983	16/05/1983	18/05/1983	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	25/05/1983	30/05/1983	21/06/1983	24/06/1983	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	16/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986	<input type="checkbox"/>
Séisme	13/04/1992	13/04/1992	18/05/1993	12/06/1993	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	22/07/1995	22/07/1995	26/12/1995	07/01/1996	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain	20/07/1996	31/07/1996	29/08/2001	26/09/2001	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	25/02/1997	28/02/1997	24/03/1997	12/04/1997	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	17/06/1997	17/06/1997	12/03/1998	28/03/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	06/07/1999	06/07/1999	28/01/2000	11/02/2000	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	12/07/1999	12/07/1999	29/11/1999	04/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain	15/09/1999	30/09/1999	30/11/2000	17/12/2000	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	02/07/2000	02/07/2000	30/11/2000	17/12/2000	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain	15/09/2000	30/09/2000	30/11/2000	17/12/2000	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain	20/03/2001	31/03/2001	29/08/2001	26/09/2001	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	30/12/2001	01/01/2002	27/02/2002	16/03/2002	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	29/06/2005	29/06/2005	02/03/2006	11/03/2006	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	04/10/2006	06/10/2006	01/12/2006	08/12/2006	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	18/10/2012	21/10/2012	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2014	31/12/2014	25/02/2016	09/04/2016	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2014	31/10/2014	23/07/2015	26/07/2015	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2016	31/03/2016	25/07/2017	01/09/2017	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2017	31/12/2017	18/09/2018	20/10/2018	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	09/06/2018	09/06/2018	23/07/2018	15/08/2018	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/07/2018	31/12/2018	21/05/2019	22/06/2019	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2019	30/09/2019	17/06/2020	10/07/2020	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2020	30/09/2020	20/04/2021	07/05/2021	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2022	30/09/2022	03/04/2023	03/05/2023	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue, glissements de terrain	16/05/2024	21/05/2024	05/06/2024	14/06/2024	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SCCV COTEAUX 23

Acquéreur :

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

**Définition juridique d'une catastrophe naturelle :**

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : *Guide Général PPR*

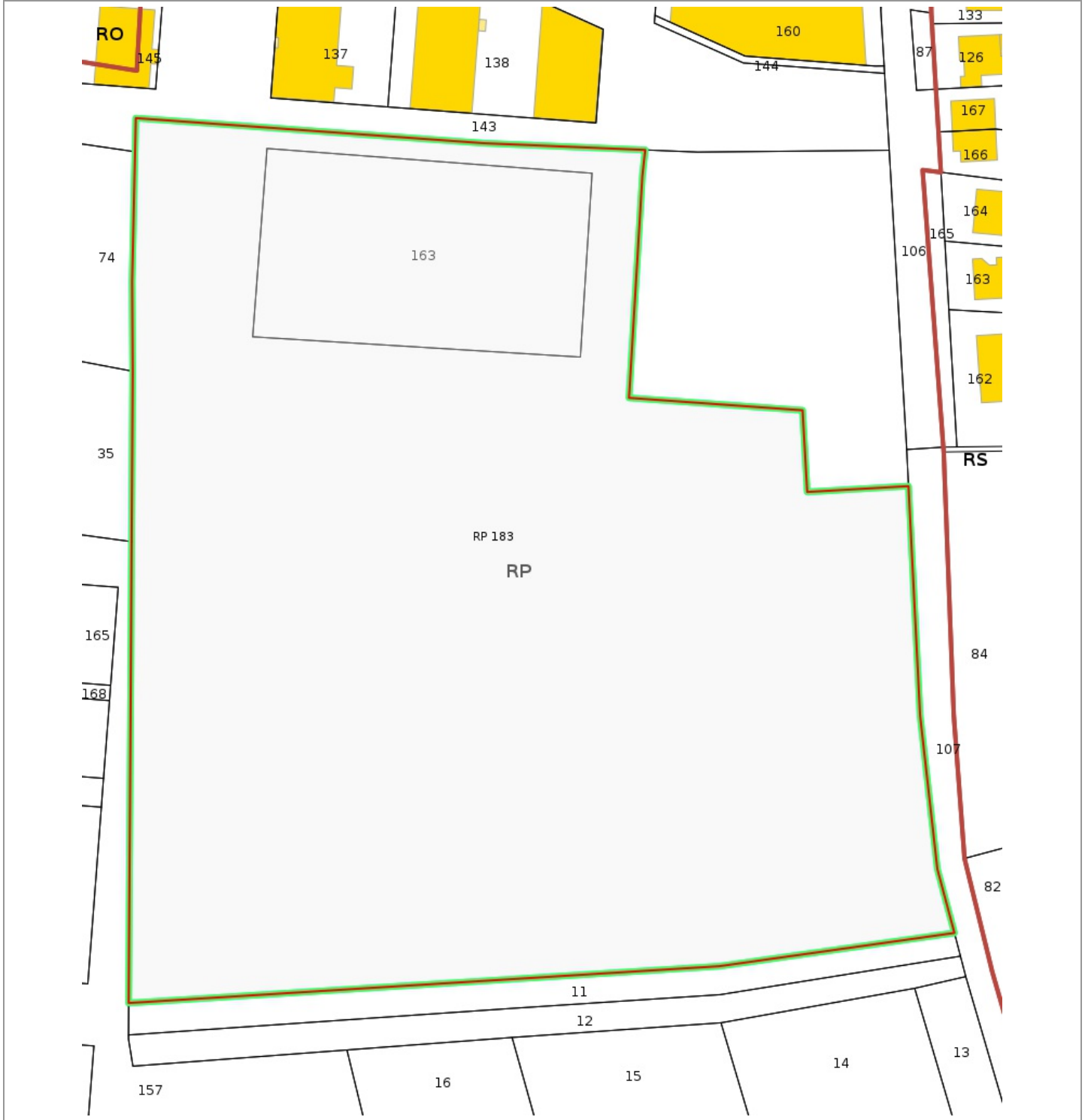
## Extrait Cadastral

Département : Moselle

Commune : METZ

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Parcelles : RP 183

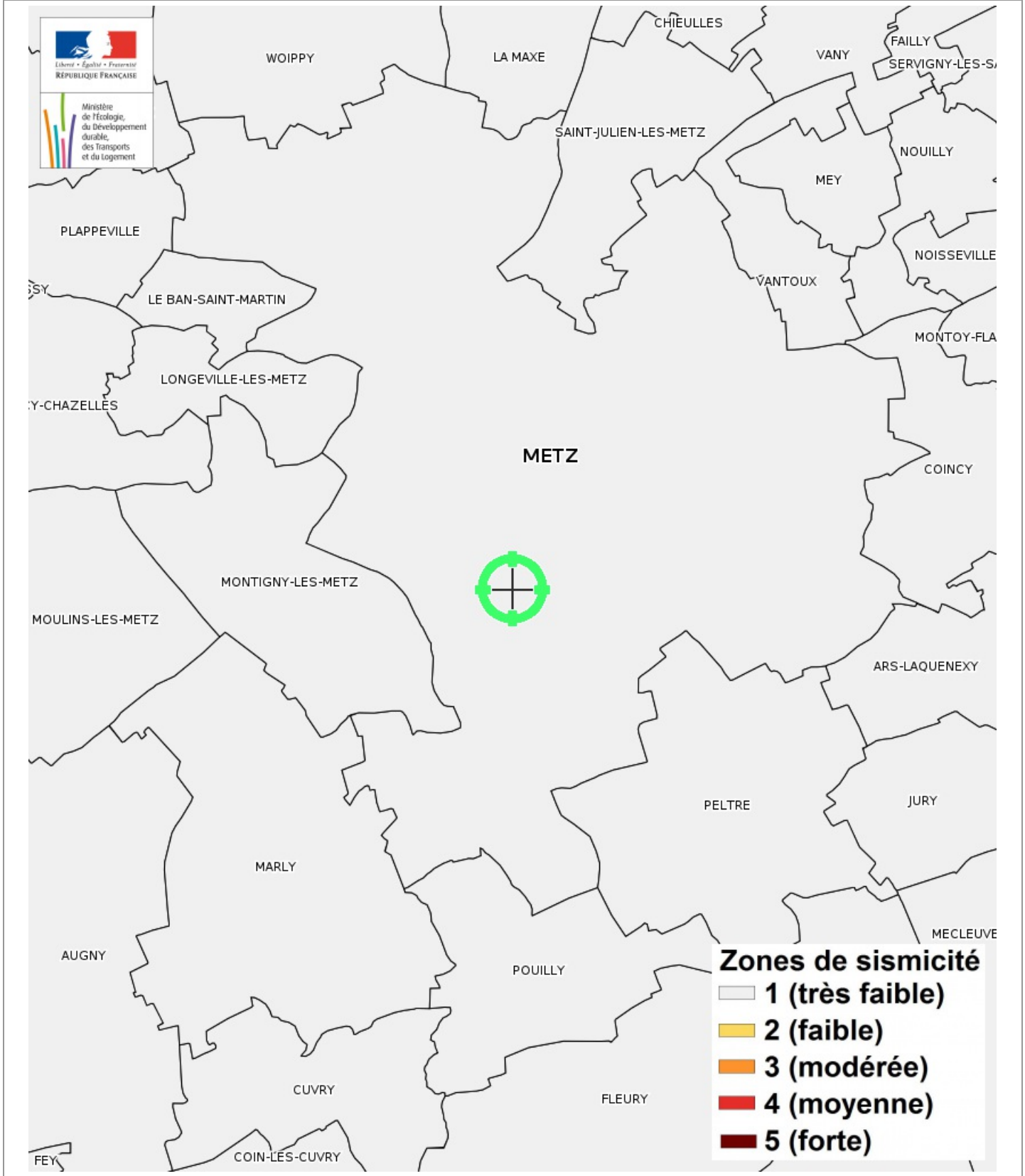


## Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Moselle

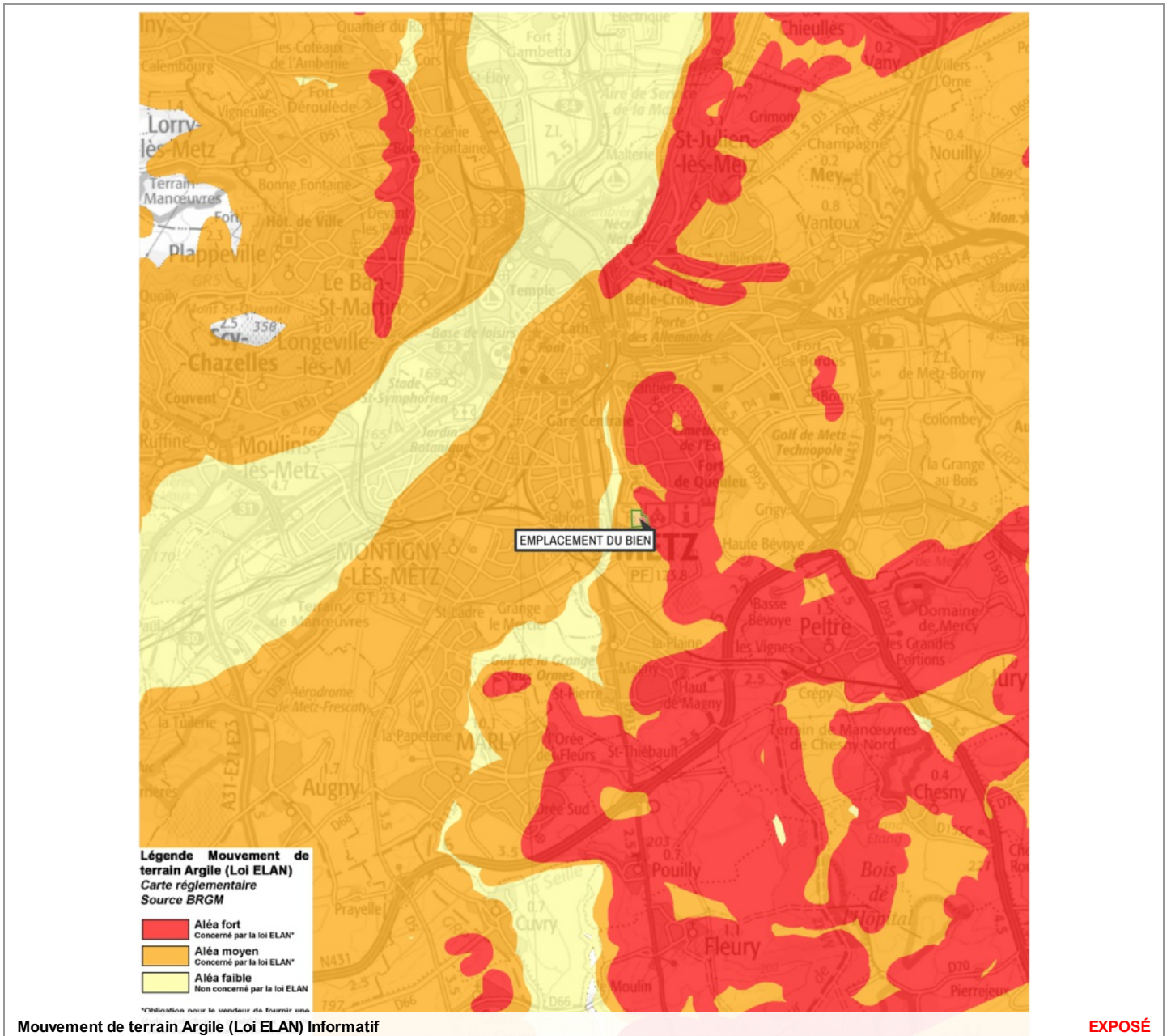
Commune : METZ

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible

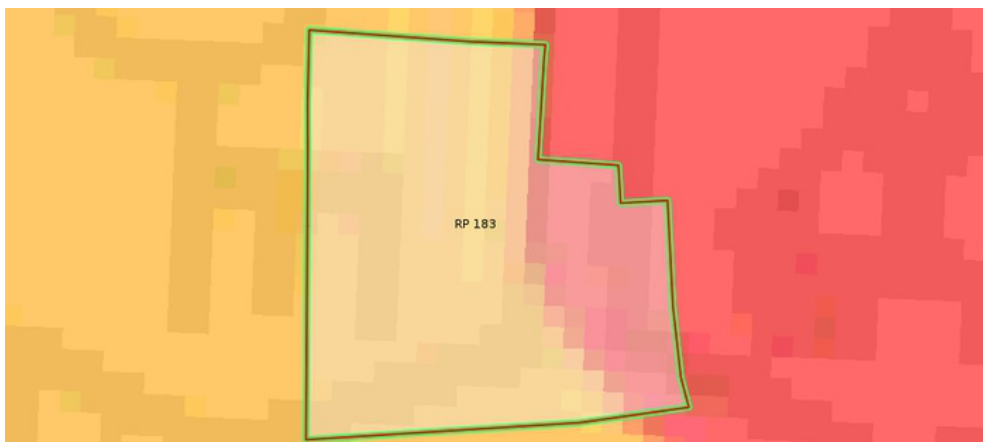


## Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



#### Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)

Carte réglementaire  
Source BRGM

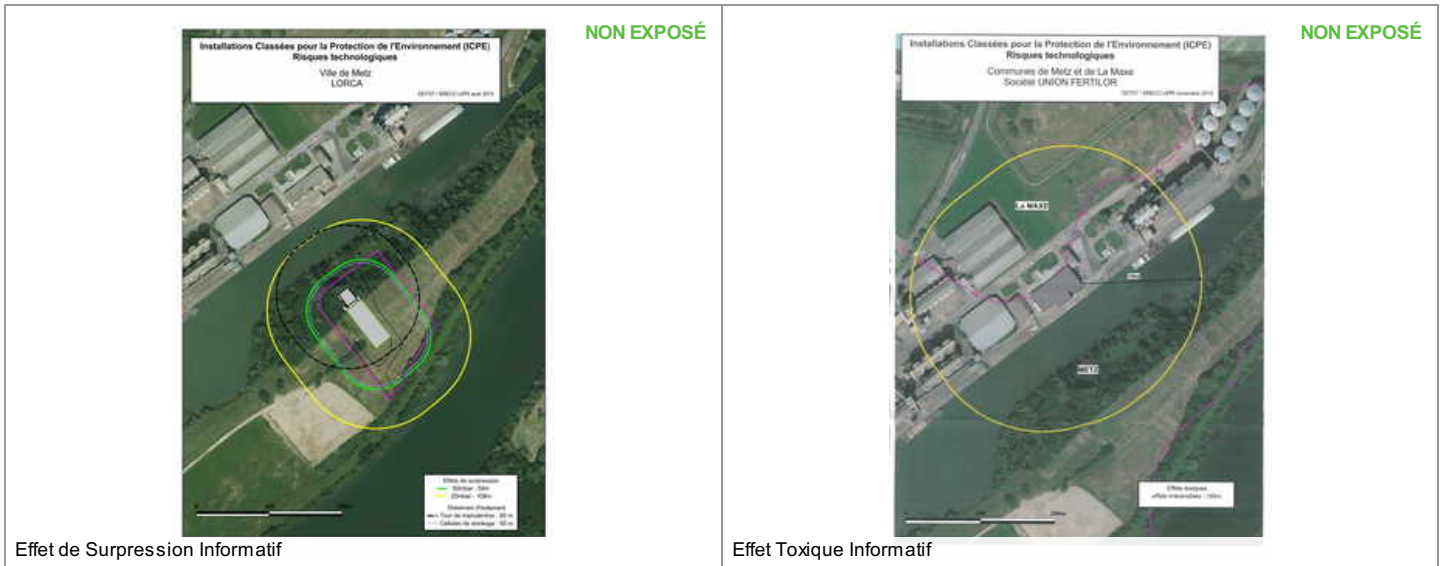
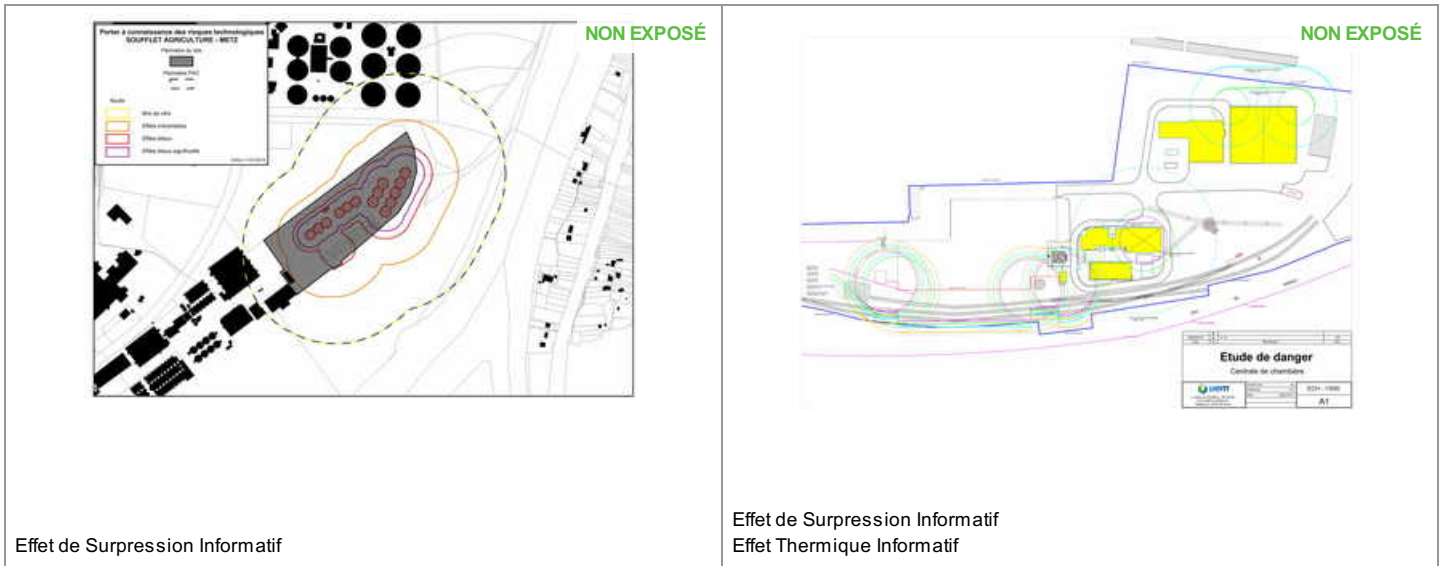
- Aléa fort  
Concerné par la loi ELAN\*
- Aléa moyen  
Concerné par la loi ELAN\*
- Aléa faible  
Non concerné par la loi ELAN

\*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.



## Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



## Annexes

Arrêtés



PREFECTURE DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
de l'Équipement de la Moselle  
Service Aménagement et Habitat

### ARRETE

N° 2005 - 033 D.D.E./S.A.H.

en date du **28 JUIN 2005**

portant approbation de la modification du Plan de  
Prévention du Risque « inondations » de la ville de  
**METZ.**

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST  
PREFET DE LA MOSELLE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

*VU* les articles L 562.1 à L 562.9 du code de l'environnement ;

*VU* le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif notamment à l'élaboration ou la modification des Plans de Prévention des Risques (P.P.R.) et abrogeant le décret n° 93-351 du 15 mars 1993 relatif aux Plans d'Exposition aux Risques naturels prévisibles (P.E.R.) ;

*VU* la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 16 ;

*VU* le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs ;

*VU* l'arrêté préfectoral n° 91-009 DDE/SAU du 11 avril 1991 portant approbation du Plan d'Exposition au Risque naturel prévisible d'inondations de la ville de METZ ;

*VU* l'arrêté préfectoral n° 035 DDE/SAH du 23 décembre 2003 prescrivant la modification du Plan de Prévention du Risque « inondations » de la ville de METZ ;

*VU* l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2005 prescrivant l'enquête publique sur la modification du Plan de Prévention du Risque « inondations » de la ville de METZ qui s'est déroulée du 31 janvier 2005 au 25 février 2005 et l'avis du commissaire enquêteur ;

*VU* l'avis de la Chambre d'Agriculture de la Moselle en date du 23 septembre 2004 et l'avis réputé favorable du Centre Régional de la Propriété Forestière ;

*VU* la délibération du Conseil Municipal de la Ville de METZ du 28 octobre 2004 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Moselle

BP 71014 - 57034 METZ CEDEX 1 - Tél : 03.87.34.87.34

## Annexes

Arrêtés

2

### ARRETE

**ARTICLE 1** - La modification du Plan de Prévention du Risque d'inondations de la ville de METZ est approuvée telle qu'annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 2** - Le dossier comporte : - un rapport de présentation  
- un document graphique  
- un règlement.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel des Services de l'Etat et mention en sera faite en caractères apparents dans les deux journaux ci-après désignés :

- LE REPUBLICAIN LORRAIN
- LES AFFICHES D'ALSACE LORRAINE.

Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie pendant un mois au minimum.

**ARTICLE 4** - Des ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le maire de la Ville de METZ,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de la Région Lorraine,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la Région Lorraine,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Monsieur le Directeur du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de la ville de METZ,
- dans les bureaux de la Préfecture du Département de la Moselle,
- dans les bureaux de la Direction Départementale de l'Equipement 17, quai Paul Wiltzer 57036 METZ CEDEX 1.

**ARTICLE 6** - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le Maire de la ville de METZ, le Directeur Départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



METZ, le 28 JUIN 2005  
LE PREFET

Bernard HAGELSTEEN

# Annexes

Arrêtés



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial  
Bureau des Enquêtes Publiques  
Et de l'Environnement

## ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 44 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols  
sur le site "Sotrameuse" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**Vu** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

**Vu** le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

**Vu** la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 juillet 2018 ;

**Considérant** que les activités exercées sur le site "Sotrameuse" sont à l'origine de pollution des milieux ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34  
www.moselle.gouv.fr  
Accueil du public – renseignements généraux :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

## Annexes

Arrêtés

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Sotrameuse » n°57SIS04377.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

#### **Article 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

#### **Article 3 :**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

#### **Article 5 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

## Annexes

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial  
Bureau des Enquêtes Publiques  
Et de l'Environnement

### ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 45 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols  
sur le site "Anciens Ets. ZILHARDT et STAUB" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**Vu** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

**Vu** le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

**Vu** la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 juillet 2018 ;

**Considérant** que les activités exercées sur le site "Anciens Ets. ZILHARDT et STAUB" sont à l'origine de pollution des milieux ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1 - tel : 03.87.34.87.34  
www.moselle.gouv.fr  
Accueil du public – renseignements généraux :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

## Annexes

Arrêtés

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Anciens Ets. ZILHARDT et STAUB» n°57SIS04378.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

#### **Article 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

#### **Article 3 :**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

#### **Article 5 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

## Annexes

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial  
Bureau des Enquêtes Publiques  
Et de l'Environnement

### ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 46 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols  
sur le site "Laboratoires et services KODAK" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**Vu** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

**Vu** le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

**Vu** la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 juillet 2018 ;

**Considérant** que les activités exercées sur le site "Laboratoires et services KODAK" sont à l'origine de pollution des milieux ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34  
www.moselle.gouv.fr  
Accueil du public – renseignements généraux :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

## Annexes

Arrêtés

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Laboratoires et services KODAK » n°57SIS04379.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

#### **Article 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

#### **Article 3 :**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Métropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Métropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

#### **Article 5 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Métropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

## Annexes

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial  
Bureau des Enquêtes Publiques  
Et de l'Environnement

### ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 47 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols  
sur le site "Site SIGHI - BARADE" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**Vu** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

**Vu** le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

**Vu** la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 juillet 2018 ;

**Considérant** que les activités exercées sur le site "Site SIGHI - BARADE" sont à l'origine de pollution des milieux ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34

[www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr)

Accueil du public – renseignements généraux :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

## Annexes

Arrêtés

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Site SIGHI - BARADE » n°57SIS04380.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

#### **Article 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

#### **Article 3 :**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

#### **Article 5 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

## Annexes

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial  
Bureau des Enquêtes Publiques  
Et de l'Environnement

### ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 48 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols  
sur le site "Société nouvelle fonderie de zinc" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**Vu** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

**Vu** le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

**Vu** la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 juillet 2018 ;

**Considérant** que les activités exercées sur le site "Société nouvelle fonderie de zinc" sont à l'origine de pollution des milieux ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34  
www.moselle.gouv.fr  
Accueil du public - renseignements généraux :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

## Annexes

Arrêtés

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Société nouvelle fonderie de zinc » n°57SIS04425.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

#### **Article 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

#### **Article 3 :**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

#### **Article 5 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

## Annexes

Arrêtés



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial  
Bureau des Enquêtes Publiques  
Et de l'Environnement

### ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 49 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols  
sur le site "Ancien dépôt MARCHAL" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**Vu** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

**Vu** le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

**Vu** la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 juillet 2018 ;

**Considérant** que les activités exercées sur le site "Ancien dépôt MARCHAL" sont à l'origine de pollution des milieux ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34  
www.moselle.gouv.fr  
Accueil du public – renseignements généraux :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

## Annexes

Arrêtés

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Ancien dépôt MARCHAL » n°57SIS04734.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

#### **Article 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

#### **Article 3 :**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.


Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

#### **Article 5 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

## Annexes

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial  
Bureau des Enquêtes Publiques  
Et de l'Environnement

### ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 50 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols  
sur le site "SOFFAB" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**Vu** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

**Vu** le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

**Vu** la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 juillet 2018 ;

**Considérant** que les activités exercées sur le site "SOFFAB" sont à l'origine de pollution des milieux ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34  
www.moselle.gouv.fr  
Accueil du public – renseignements généraux :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

## Annexes

Arrêtés

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« SOFFAB» n°57SIS04735.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

#### **Article 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

#### **Article 3 :**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

#### **Article 5 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

## Annexes

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial  
Bureau des Enquêtes Publiques  
Et de l'Environnement

### ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 51 du 13 FEV. 2019

portant création d'un secteur d'information sur les sols  
sur le site "Ancienne usine d'incinération de METZ" à Metz.

LE PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

**Vu** le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

**Vu** le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

**Vu** la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 juillet 2018 ;

**Considérant** que les activités exercées sur le site "Ancienne usine d'incinération de METZ" sont à l'origine de pollution des milieux ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34  
www.moselle.gouv.fr  
Accueil du public – renseignements généraux :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

...

## Annexes

Arrêtés

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Metz:

« Ancienne usine d'incinération de METZ » n°57SIS04781.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

#### **Article 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Metz.

#### **Article 3 :**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Metz et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Metz et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

#### **Article 5 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Metz, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

# Annexes

Arrêtés



PREFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des  
Territoires de la Moselle

SERVICE RISQUES ENERGIE  
CONSTRUCTION CIRCULATION

## DÉCISION

2019-DDT/SRECC-UPR n° 21 du 14 mai 2019

portant modification de l'arrêté DDE/SAH n° 2006-067 du 7 février 2006 relatif  
à l'état des risques naturels et technologiques majeurs  
pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
situés sur la commune de METZ

LE PRÉFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L125-5, L125-7 et L174-5 et R125-23 à R125-27 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 11 octobre 2017 nommant Monsieur Didier MARTIN préfet de la Moselle ;
- Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- Vu** la circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels ;
- Vu** l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- Vu** l'arrêté préfectoral D.D.E./S.A.H. n° 2006-002 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre du 18 décembre 2015 nommant Monsieur Björn DESMET directeur départemental des territoires de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté DCL n° 2018-A-37 du 18 décembre 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Björn DESMET, pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires ;
- Vu** la subdélégation 2018-DDT/SG/AJC n° 11 du 27 décembre 2018 accordée aux chefs de service et à leurs collaborateurs, relative au fonctionnement général de la direction départementale des territoires ;

## ARRÊTE

BP 71014 57034 METZ CEDEX 1 – Tél : 03.87.34.87.34 – Fax : 03.87.32.57.59  
[www.moselle.pref.gouv.fr](http://www.moselle.pref.gouv.fr)

## Annexes

### Arrêtés

**Article 1<sup>er</sup>** : Par arrêté(s) en date du 13 février 2019, le Préfet de la Moselle a créé un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols sur le territoire de votre commune.

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur le ban communal consignés dans le dossier d'information annexé à la présente décision ont été modifiés en conséquence.

Ce dossier est accessible sur le portail des services de l'État en Moselle [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr), onglet Politiques publiques, thème Sécurité, Défense et Risques, rubrique Risques majeurs, puis Risques et Transactions immobilières.

La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique est consultable sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr), rubrique *Descriptif des risques*.

**Article 2** : La présente décision et le dossier d'information modifié sont adressés à la Chambre départementale des notaires ainsi qu'au maire de METZ .

**Article 3** : La présente décision sera affichée en mairie, publiée au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Moselle et fera l'objet d'une mention dans le journal *Le Républicain Lorrain*.

**Article 4** :  
- Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle,  
- Le maire de METZ ,  
- Le directeur départemental des territoires de la Moselle  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Metz, le 14 mai 2019

pour le Préfet,  
et par délégation  
le chef du Service Risques Energie Construction Circulation

Signé : Christian MONTLOUIS-GABRIEL

## Annexes

Arrêtés

---

### Arrêté 2019-DDT/SCRECC-UPR n° 3 du 14 mai 2019

**modifiant l'arrêté DDE/SAH n° 2006-002 du 25 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Moselle**

**Direction** : Direction Départementale des Territoires de la Moselle  
**Signataire** : Olivier DELCAYROU  
**Qualité du Signataire** : Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle  
**Date de signature** : 14/05/2019  
**Lieu de consultation du document** : DDT de la Moselle  
**Date de publication** : 17/06/2019

## Annexes

Arrêtés



**PREFET DE LA MOSELLE**

Direction Départementale des  
Territoires de la Moselle

SERVICE RISQUES ENERGIE  
CONSTRUCTION CIRCULATION

### **ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 8**

**2019-DDT/SRECC-UPR n° 3 du 14 MAI 2019**

modifiant l'arrêté DDE/SAH n° 2006-002 du 25 janvier 2006  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs  
dans le département de la Moselle

**LE PRÉFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L125-5, L125-7 et L174-5 et R125-23 à R125-27 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 11 octobre 2017 nommant Monsieur Didier MARTIN préfet de la Moselle ;
- VU** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- VU** la circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels ;
- VU** l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- VU** l'arrêté préfectoral D.D.E./S.A.H. n° 2006-002 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;

**ARRÊTE**

BP 71014 57034 METZ CEDEX 1 – Tél : 03.87.34.87.34 – Fax : 03.87.32.57.59  
[www.moselle.pref.gouv.fr](http://www.moselle.pref.gouv.fr)

## Annexes

Arrêtés

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Suite à la création par arrêté préfectoral de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), la liste des communes dans lesquelles s'applique l'obligation d'information prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement, annexée à l'arrêté modificatif n° 7 du 17 avril 2012, est complétée par les communes suivantes :

DISTROFF	METZERVISSE
LES ETANGS	METZING
GANDRANGE	MORHANGE
LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	PIBLANGE
MERTEN	VIC-SUR-SEILLE

ainsi que la commune de CHIEULLES couverte par un ancien Plan des Surfaces Submersibles valant Plan de Prévention des Risques naturels.

**ARTICLE 2 :** Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur les communes couvertes par un plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques, prescrit, mis en application immédiate ou approuvé, sur les communes répertoriées en zone de sismicité faible à forte au décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, sur les communes à potentiel radon classées en niveau 3 ainsi que sur les communes où un ou plusieurs terrains ont été classés en secteurs d'information sur les sols sont arrêtés dans un dossier communal d'information.

**ARTICLE 3 :** La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

**ARTICLE 4 :** L'obligation de déclaration des sinistres subis, prévue au IV de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique **dans toutes les communes du département** pour l'ensemble des arrêtés de catastrophe naturelle ou technologique sur le ban communal dans lequel se situe le bien. Leur liste par commune est consultable sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr), rubrique *Descriptif des risques*.

**ARTICLE 5 :** Une copie du présent arrêté et de la liste des communes modifiée est adressée à la Chambre départementale des notaires. Ces documents sont accessibles sur le portail des services de l'État en Moselle [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr), onglet *Politiques publiques*, thème *Sécurité, Défense et Risques*, rubrique *Risques majeurs*, puis *Risques et Transactions immobilières*.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Moselle et fera l'objet d'une mention dans le journal *Le Républicain Lorrain*.

BP 71014 57034 METZ CEDEX 1 – Tél : 03.87.34.87.34 – Fax : 03.87.32.57.59  
[www.moselle.pref.gouv.fr](http://www.moselle.pref.gouv.fr)

## Annexes

Arrêtés

**ARTICLE 7 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Metz, le 14 MAI 2019

Le PREFET

Pour le Préfet

Le Secrétaire général

Olivier DELCOUR

BP 71014 57034 METZ CEDEX 1 – Tél : 03.87.34.87.34 – Fax : 03.87.32.57.59  
[www.moselle.pref.gouv.fr](http://www.moselle.pref.gouv.fr)

## Annexes

Arrêtés



Direction départementale des  
territoires  
Service risques énergie  
construction circulation

**ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 9**  
2021-DDT-SRECC-UPR n° 12 du **14 SEP. 2021**

modifiant l'arrêté DDE/SAH n° 2006-002 du 25 janvier 2006  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs  
dans le département de la Moselle

Le préfet de la Moselle,  
Officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L125-5, L125-7 et L174-5 et R125-23 à R125-27 ;
  - Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
  - Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;
  - Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
  - Vu** la circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels ;
  - Vu** l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
  - Vu** l'arrêté préfectoral D.D.E./S.A.H. n° 2006-002 du 25 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
  - Vu** l'arrêté DCL n° 2020-A-93 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Moselle ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Suite à la prescription du plan de prévention des risques naturels « mouvements de terrain » de la commune de Volmerange-les-Mines, la liste des communes dans lesquelles s'applique l'obligation d'information prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement, annexée à l'arrêté modificatif n° 8 du 14 mai 2019, est complétée par la commune de Volmerange-les-Mines.

Préfecture de la Moselle - 9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 METZ CEDEX 1 - Tél. : 03 87 34 87 34  
[www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr)  
Accueil du public – renseignements généraux : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

## Annexes

### Arrêtés

#### Article 2

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur les communes couvertes par un plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques, prescrit, mis en application immédiate ou approuvé, sur les communes répertoriées en zone de sismicité faible à forte au décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, sur les communes à potentiel radon classées en niveau 3 ainsi que sur les communes où un ou plusieurs terrains ont été classés en secteurs d'information sur les sols sont arrêtés dans un dossier communal d'information.

#### Article 3

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

#### Article 4

L'obligation de déclaration des sinistres subis, prévue au IV de l'article 125-5 du code de l'environnement s'applique dans toutes les communes du département pour l'ensemble des arrêtés de catastrophe naturelle ou technologique sur le ban communal dans lequel se situe le bien.

#### Article 5

Une copie du présent arrêté et de la liste des communes modifiée est adressée à la chambre départementale des notaires.

Ces documents sont accessibles sur le portail des services de l'État en Moselle [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr), onglet politiques publiques, thème sécurité, défense et risques, rubrique Risques majeurs, puis Risques et transactions immobilières.

#### Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et fera l'objet d'une mention dans le journal « Le Républicain Lorrain ».

#### Article 7

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le 14 SEP. 2021

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Olivier Delcayrou

#### Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Préfecture de la Moselle - 9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 METZ CEDEX 1 - Tél. : 03 87 34 87 34

[www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr)

Accueil du public – renseignements généraux : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

## Annexes

### Arrêtés

57437	MALLING	I			22/08/2017			
57438	MALROY	I			10/09/1956			
57438	MALROY	Mvt			04/07/1988			
57441	MANOM	I			03/05/2013			
57445	MARIEULLES	Mvt			05/08/2020			
57447	MARLY	I			22/02/2002			
57452	MAXE (LA)	I			28/06/2005			
57456	MEISENTHAL					zone 2		
57460	MERTEN							X
57461	METAIRIES-SAINT-QUIRIN					zone 2		
57462	METTING					zone 2		
57463	METZ	I			28/06/2005			X
57465	METZERVISSE							X
57466	METZING							X
57468	MITTELBRONN					zone 3		
57474	MONDELANGE	I			24/11/2005			X
57477	MONTBRONN					zone 2		
57480	MONTIGNY LES METZ	I			01/12/2006			X
57481	MONTOIS LA MONTAGNE	miniers			08/03/2016			X
57483	MORHANGE							X
57484	MORSBACH	I			23/07/2002			X
57487	MOULINS LES METZ	I			01/12/2006			X
57489	MOUTERHOUSE					zone 3		
57491	MOYEUVRE GRANDE	Mvt + I			25/07/2002			X
57491	MOYEUVRE GRANDE	miniers			08/07/2016			
57492	MOYEUVRE PETITE	miniers			28/03/2014			
57498	NEUFCHÉF	miniers			26/01/2017			
57500	NEUFMOULINS					zone 2		
57504	NIDERHOFF					zone 2		
57505	NIDERVILLER					zone 2		X
57506	NIEDERSTINZEL	I			23/03/2000	zone 2		
57508	NILVANGE	miniers			26/01/2017			
57509	NITTING					zone 2		
57511	NORROY LE VENEUR	Mvt			02/01/2001			
57513	NOUSSEVILLER-LES-BITCHE					zone 2		
57515	NOVEANT SUR MOSELLE	Mvt + I			03/07/2007			
57517	OBERGAILBACH					zone 2		
57518	OBERSTINZEL	I			23/03/2000	zone 2		
57526	ORMERSVILLER					zone 2		
57529	OTTANGE	miniers			30/09/2011			
57535	PETIT-REDERCHING					zone 2		
57537	PETITE ROSSELLE	I			23/07/2002			
57540	PHALSBOURG					zone 3		X
57541	PHILIPPSBOURG					zone 3		
57542	PIBLANGE							X
57543	PIERREVILLERS	Mvt			12/10/2020			
57544	PLAINE-DE-WALSCH					zone 3		
57545	PLAPPEVILLE	Mvt			09/05/1989			
57549	PONTPIERRE	I			29/09/2003			
57550	PORCELETTE	techno			22/10/2013			
57551	POSTROFF					zone 2		
57561	RAHLING					zone 2		
57562	RANGUEVAUX	miniers			26/01/2017			
57563	RAVILLE	I			29/09/2003			
57565	REDANGE	miniers			29/09/2016			

## Annexes

### Attestation d'assurance



Generali  
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION  
ENTREPRISE ET DIRIGEANT  
n° AP559256

MEDIA IMMO  
124 RUE LOUIS BAUDOIN  
91100 CORBEIL ESSONNES

#### Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 2 décembre 2025

Generali IARD atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO  
124 RUE LOUIS BAUDOIN  
91 100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- Mise à disposition d'un site internet permettant le téléchargement de notes de renseignements d'urbanisme, droit de préemption, certificats de carrières, certificats d'urbanisme,
- droit de préemption, certificats d'urbanisme/de numérotage/d'hygiène et salubrité/d'alignement/de non-peril/de carrières, concordance cadastrale, état des risques et pollutions,
- les téléchargements de l'état des risques de pollution des sols, des installations classées pour la protection de l'environnement; d'informations.

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
<b>Responsabilité Civile avant Livraison</b>	
<b>Tous dommages confondus</b>	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre

1 / 2

## Annexes

### Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AP559256

GARANTIES	MONTANTS
<b>Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle</b>	
<b>Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus</b>	5 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
<b>Frais de prévention</b>	
<b>Frais de prévention</b>	150 000 EUR par année d'assurance
<b>Atteinte Logique / Cyber</b>	
<b>Tous dommages et frais confondus</b>	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
<b>Risques environnementaux</b>	
<b>Atteintes accidentelles à l'environnement tous dommages et frais confondus</b>	1 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Préjudice écologique, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
• Responsabilité environnementale, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
<b>GARANTIE JURIDIQUE</b>	
<b>Défense Pénale et Recours</b>	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations

2 / 2

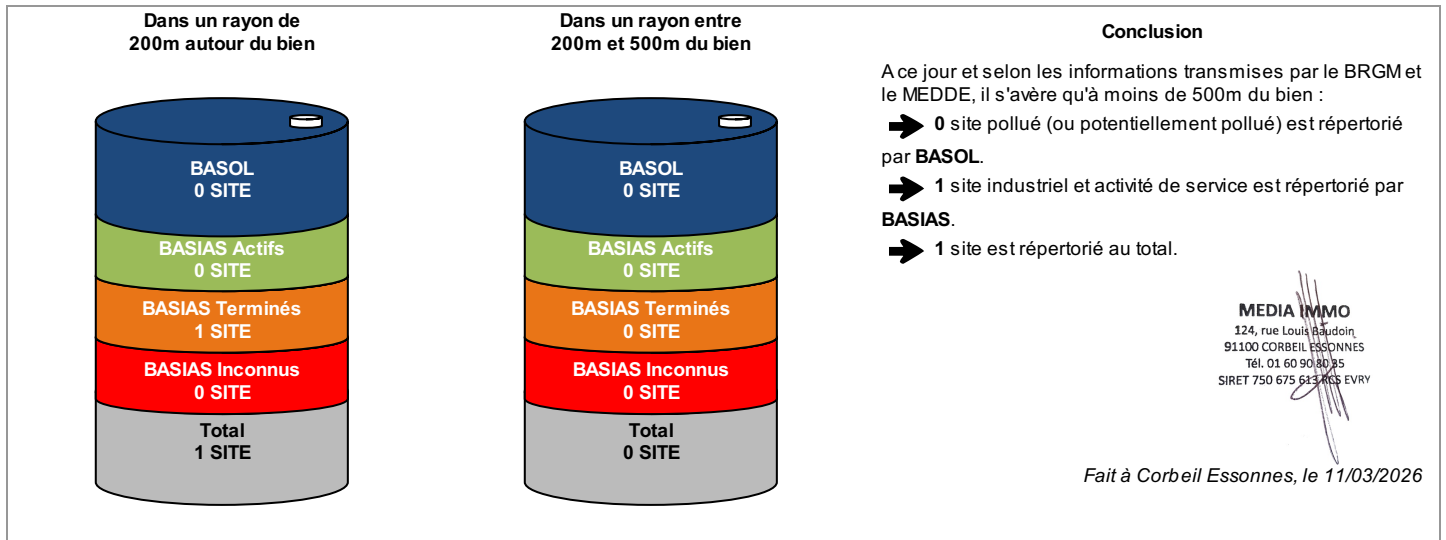
## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SCP FRÉDÉRIC FRISCH ET GÉRALDINE ALLEN, NOTAIRES ASSOCIÉS
<b>Numéro de dossier</b>	Programme immobilier COTEAUX DE LA SEILLE / LOT 23 / Rue Yvette Pierpaoli
<b>Date de réalisation</b>	11/03/2026

<b>Localisation du bien</b>	ZAC des Coteaux de la seille - lot 23 57000 METZ
<b>Section cadastrale</b>	RP 183
<b>Altitude</b>	183.38m
<b>Données GPS</b>	Latitude 49.094518 - Longitude 6.190197

<b>Désignation du vendeur</b>	SCCV COTEAUX 23
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS, BASOL** et **CASIAS**  
(gérées par le **BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières** et le **MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie**)

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques de Pollution des Sols**  
Qu'est-ce que l'ERPS ?  
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien  
Inventaire des sites **BASOL / BASIAS** situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

**Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.**

### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

### Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

### Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

### Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)



## Inventaire des sites BASOL / BASIAS

*situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien*

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
<b>B4</b>	FOURNIER A.	Dépôt de liquides inflammables Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	186 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
Aucun résultat de 200m à 500m			

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

## Extrait de Georisques

Depuis des données publiques de l'Etat disponibles sur le site [Georisques.gouv.fr](http://Georisques.gouv.fr)



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SCP FRÉDÉRIC FRISCH ET GÉRALDINE ALLEN, NOTAIRES ASSOCIÉS
<b>Numéro de dossier</b>	Programme immobilier COTEAUX DE LA SEILLE / LOT 23 / Rue Yvette Pierpaoli
<b>Date de réalisation</b>	11/03/2026
<b>Localisation du bien</b>	ZAC des Coteaux de la seille - lot 23 57000 METZ
<b>Section cadastrale</b>	RP 183
<b>Altitude</b>	183.38m
<b>Données GPS</b>	Latitude 49.094518128148 - Longitude 6.1901965325926
<b>Désignation du vendeur</b>	SCCV COTEAUX 23
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

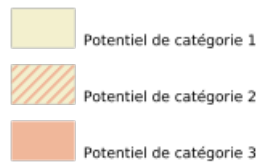
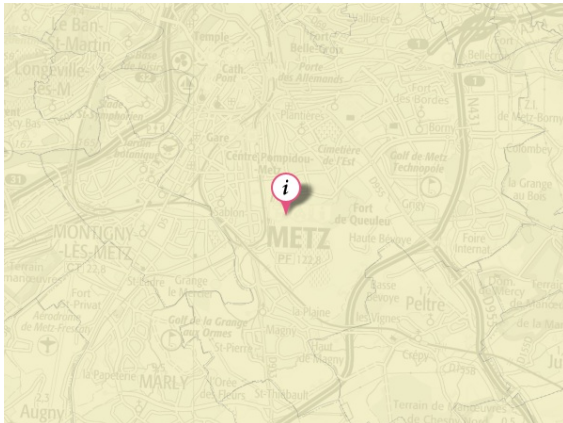


Risques	Concerné	Détails
Radon	<b>Oui</b>	Niveau : 1
TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	<b>Oui</b>	1 TRI sur la commune
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations	<b>Oui</b>	1 PAPI sur la commune
Canalisations de matières dangereuses	<b>Oui</b>	40 canalisation(s) dans un rayon de 1000 m
Installations industrielles rejetant des polluants	<b>Oui</b>	20 établissement(s) rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m
Installations nucléaires	Non	0 installation(s) nucléaire(s) dans un rayon de 10000 m 0 centrale(s) nucléaire(s) dans un rayon de 20000 m

## Cartographies

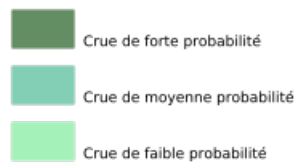
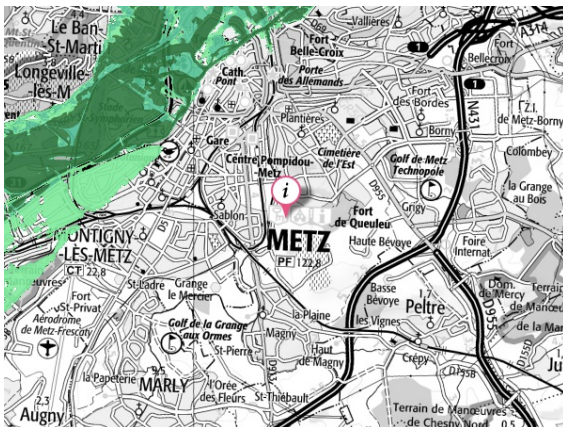
### Radon

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



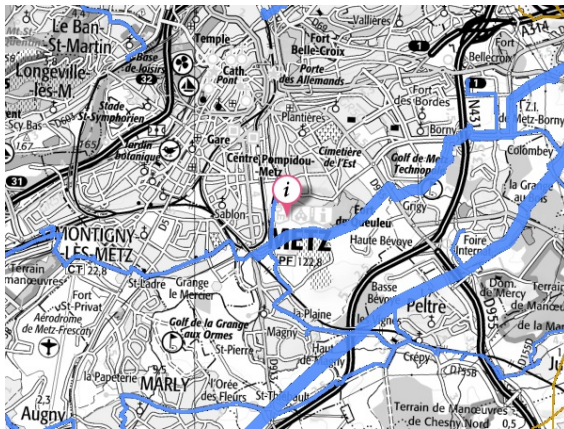
### Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : événement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



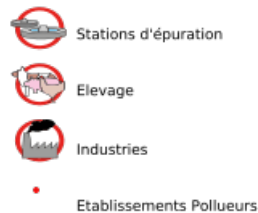
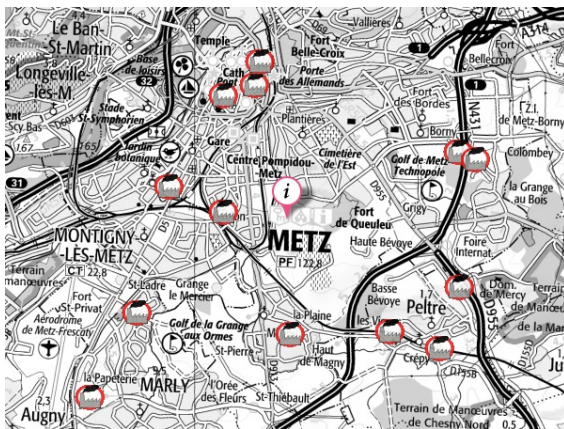
## Canalisations de matières dangereuses

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



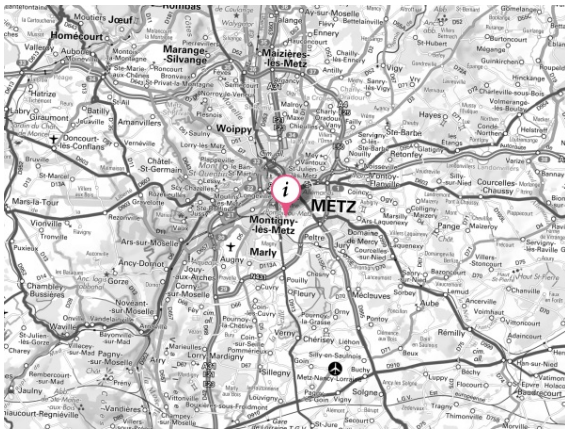
## Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



## Installations nucléaires

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



- Autres activités industrielles
- Demantèlement
- Demantèlement avec risque lode
- Activités de recherche
- Activités de recherche avec risque lode
- Cycle du combustible
- Cycle du combustible avec risque lode
- Gestion des déchets radioactifs
- Gestion des déchets radioactifs avec risque lode
- Centrale nucléaire de production d'électricité
- Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque lode

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SCP FRÉDÉRIC FRISCH ET GÉRALDINE ALLEN, NOTAIRES ASSOCIÉS
<b>Numéro de dossier</b>	Programme immobilier COTEAUX DE LA SEILLE / LOT 23 / Rue Yvette Pierpaoli
<b>Date de réalisation</b>	11/03/2026

<b>Localisation du bien</b>	ZAC des Coteaux de la seille - lot 23 57000 METZ
<b>Section cadastrale</b>	RP 183
<b>Altitude</b>	183.38m
<b>Données GPS</b>	Latitude 49.094518 - Longitude 6.190197

<b>Désignation du vendeur</b>	SCCV COTEAUX 23
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

**\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

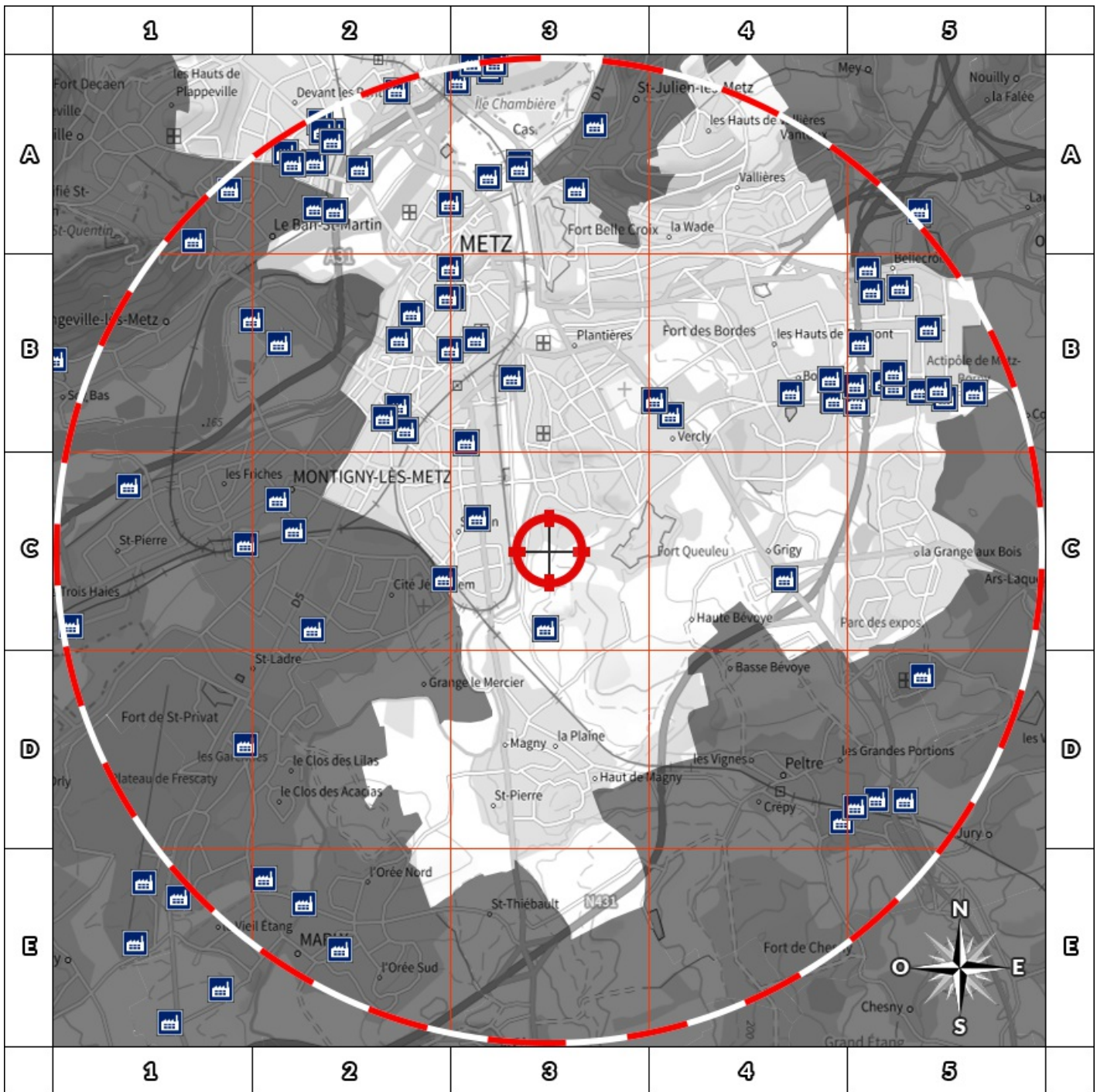
**\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

### SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Cartographie des ICPE  
Inventaire des ICPE

## Cartographie des ICPE

Commune de METZ (57000)



2000m

- |   |   |
|---|---|
|  Usine Seveso        |  Elevage de porc             |
|  Usine non Seveso    |  Elevage de bovin            |
|  Carrière            |  Elevage de volaille         |
|  Emplacement du bien |  Zone de 500m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 500m du bien représentées par les pictos      et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE

Commune de METZ (57000)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	ETS HUMBERT	8 rue du grand Cerf 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Metz Habitat Territoire	FOYER AMLI 23 AVENUE DE BLIDA 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	route de plapeville 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EMC2	Nouveau Port de Metz 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	route de plapeville 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	37-39 rue haute seille 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	37-39 rue haute seille 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING ALEXANDRE	45 avenue de Nancy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GALERIES LAFAYETTE SAS	4 rue Winston Churchill 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING ALEXANDRE	45 avenue de Nancy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue de la houblonnière 57050 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue de la houblonnière 57050 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL	avenue des 2 fontaines 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue de la Mouée ZAC de la Petite Voevre 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	TOTAL	avenue des 2 fontaines 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT P	191 rue du Gal Metman 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	10 rue des alliés 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Metz Habitat Territoire	FOYER AMLI 23 AVENUE DE BLIDA 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ETS HUMBERT	8 rue du grand Cerf 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING ALEXANDRE	45 avenue de Nancy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL	147 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL	147 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue de la houblonnière 57050 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SYSCO FRANCE SAS	6 RUE DES FRERES PRILLOT ZAC DU PARC DU TECHNOPOLE - CS 35058 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SYSCO FRANCE SAS	6 RUE DES FRERES PRILLOT ZAC DU PARC DU TECHNOPOLE - CS 35058 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	Ets GUERMONT WEBER	4 Rue Teilhard de Chardin - CS 60003 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL	avenue des 2 fontaines 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Ets GUERMONT WEBER	4 Rue Teilhard de Chardin - CS 60003 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GL Events Parc des Expositions de Metz	Rue de la Grange au Bois 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT P	191 rue du Gal Metman 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GL Events Parc des Expositions de Metz	Rue de la Grange au Bois 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Metz Habitat Territoire	Parking Bergson- Boulevard de Guyenne 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOFFAB	70 route de Woippy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Metz Habitat Territoire	Parking Bergson- Boulevard de Guyenne 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CORA	Boulevard Solidarité BP 85010 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT P	191 rue du Gal Metman 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOFFAB	70 route de Woippy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL SAINTE BLANDINE	3 rue Cambout 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CORA	Boulevard Solidarité BP 85010 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SNCF	1 rue de Castelnau 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SIGHI - BARADE	5 route de Lorry Metz - devant - les - Ponts 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SNCF	1 rue de Castelnau 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	METRO	Rue du Trou aux Serpents ZAC du port autonome 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SERVIDIO - LE BOSFORE	route de Thionville 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	METRO	Rue du Trou aux Serpents ZAC du port autonome 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	8 rue des Serruriers 57000 METZ	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	OBLINGER LORRAINE	71 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	8 rue des Serruriers 57000 METZ	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue Monceau 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	Avenue de Blda 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue Monceau 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	CERTAS ENERGY FRANCE	192 avenue de Strasbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	15 avenue de Blida 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	CORA	Boulevard Solidarité BP 85010 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue de la Mouée ZAC de la Petite Voivre 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SNCF	1 rue de Castelnaud 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOFFAB	70 route de Woippy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	10 rue des alliés 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	METRO	Rue du Trou aux Serpents ZAC du port autonome 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	10 rue des alliés 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EMC2	Nouveau Port de Metz 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	8 rue des Serruriers 57000 METZ	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EMC2	Nouveau Port de Metz 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue Monceau 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GALERIES LAFAYETTE SAS	4 rue Winston Churchill 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CERTAS ENERGY FRANCE	192 avenue de Strasbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GALERIES LAFAYETTE SAS	4 rue Winston Churchill 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	rue de la Mouée ZAC de la Petite Voivre 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	HOPITAL SAINTE CROIX	1 place sainte Croix 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CERTAS ENERGY FRANCE	192 avenue de Strasbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT PROPRE PRESSING	3 PLACE JEAN MOULIN 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEQUOIA PRESSING	20 bis rue du Neufbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESS'NET	CTRE COMMERCIAL ST JACQUES 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Burger King	10 Bd Solidarité 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TECHNOSUB (SUBWAY)	90 Bd Solidarité 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Kentucky Fried Chicken Metz Metzanine	20 Avenue Sébastopol 57070 METZ 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	McDonald's	14 Rue Jules Michelet 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	SCHAFF CARROSSERIE SERVICES SARL	12 rue des charpentiers ZAC Sébastopol 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAR AVENUE FRANCE SAS	95-95b boulevard de la solidarité BP 75185 - 57075 Metz CEDEX 03 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS PROGLOR BOUVART	rue de la Baronète 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT PROPRE PRESSING	3 PLACE JEAN MOULIN 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT PROPRE PRESSING	3 PLACE JEAN MOULIN 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEQUOIA PRESSING	20 bis rue du Neufbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SODABO	Nouveau Port 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEQUOIA PRESSING	20 bis rue du Neufbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESS'NET	CTRE COMMERCIAL ST JACQUES 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	174 avenue de Strasbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESS'NET	CTRE COMMERCIAL ST JACQUES 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Ets GUERMONT WEBER	4 Rue Teilhard de Chardin - CS 60003 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS PROGLOR BOUVART	rue de la Baronète 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GL Events Parc des Expositions de Metz	Rue de la Grange au Bois 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SODABO	Nouveau Port 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SODABO	Nouveau Port 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Metz Habitat Territoire	Parking Bergson- Boulevard de Guyenne 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	174 avenue de Strasbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	174 avenue de Strasbourg 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Metz Habitat Territoire	FOYER AMLI 23 AVENUE DE BLIDA 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING France	route de plapeville 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATEMAX FRANCE	8 RUE DE LA BARONETE 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATEMAX FRANCE	8 RUE DE LA BARONETE 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS PROGLOR BOUVART	rue de la Baronète 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAR AVENUE FRANCE SAS	95-95b boulevard de la solidarité BP 75185 - 57075 Metz CEDEX 03 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Burger King	10 Bd Solidarité 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON




Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	Burger King	10 Bd Solidarité 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TECHNOSUB (SUBWAY)	90 Bd Solidarité 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATEMAX FRANCE	8 RUE DE LA BARONETE 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TECHNOSUB (SUBWAY)	90 Bd Solidarité 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Kentucky Fried Chicken Metz Metzanine	20 Avenue Sébastopol 57070 METZ 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ETS HUMBERT	8 rue du grand Cerf 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Kentucky Fried Chicken Metz Metzanine	20 Avenue Sébastopol 57070 METZ 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	McDonald's	14 Rue Jules Michelet 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL	147 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	McDonald's	14 Rue Jules Michelet 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCHAFF CARROSSERIE SERVICES SARL	12 rue des charpentiers ZAC Sébastopol 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCHAFF CARROSSERIE SERVICES SARL	12 rue des charpentiers ZAC Sébastopol 57070 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAR AVENUE FRANCE SAS	95-95b boulevard de la solidarité BP 75185 - 57075 Metz CEDEX 03 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SYSCO FRANCE SAS	6 RUE DES FRERES PRILLOT ZAC DU PARC DU TECHNOPOLE - CS 35058 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	37-39 rue haute seille 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GCS BLANCHISSERIE DE LORRAINE NORD	14 RUE DES POTIERS D ETAIN 57070 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MILLAUTO	71 route de thionville 57050 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MARCHE GAZ	15 RUE Claude Chappe 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	VILLE DE METZ	avenue Ney 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASAP - 57	57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FNAC	4 rue Winston Churchill 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Formation S3IC	15 rue claude chappe 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MILLAUTO	71 route de thionville 57050 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Brico Dépôt	28 rue des Potiers d'Étain 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MARCHE GAZ	15 RUE Claude Chappe 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FNAC	4 rue Winston Churchill 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	Primagaz Distributeur-57	Les Levées route de Montlouis BP 359 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASAP - 57	57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Brico Dépôt	28 rue des Potiers d'Étain 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Primagaz Distributeur-55	Les Levées Route de Montlouis BP 359 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MILLAUTO	71 route de thionville 57050 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Primagaz Distributeur-57	Les Levées route de Montlouis BP 359 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AGIP France	Boulevard du Pontiffroy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Formation S3IC	15 rue claude chappe 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AGIP France	Boulevard du Pontiffroy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHR METZ-THONVILLE	Hopital Bon-Secours 1 rue de Vigneulles 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ZILLHARDT ET STAUB	58 route de Woippy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	VILLE DE METZ	avenue Ney 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE TRANSFO	rue Clothilde d'Aubertin 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	Rue de la Mouée ZAC de la Petite Voëvre 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ZILLHARDT ET STAUB	58 route de Woippy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Formation S3IC	15 rue claude chappe 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AGIP France	Boulevard du Pontiffroy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE TRANSFO	rue Clothilde d'Aubertin 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MARCHE GAZ	15 RUE Claude Chappe 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	VILLE DE METZ	avenue Ney 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	Rue de la Mouée ZAC de la Petite Voëvre 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ASAP - 57	57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sécurité des réseaux 54	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FNAC	4 rue Winston Churchill 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Primagaz Distributeur-55	Les Levées Route de Montlouis BP 359 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUPERMARCHES MATCH	45 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	Grand frais	RUE DES DINANDIERS 57070 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	sécurité des réseaux 57	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUPERMARCHES MATCH	36 route de LORRY 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	sécurité des réseaux 55	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	sécurité des réseaux 57	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sécurité des réseaux 88	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Brico Dépôt	28 rue des Potiers d'Étain 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sécurité des réseaux 54	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	APAVE - 57 - METZ	8, rue Pierre Simon de Laplace Technopole 2000 57070 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Primagaz Distributeur-57	Les Levées route de Montlouis BP 359 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sécurité des réseaux 88	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUPERMARCHES MATCH	45 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Primagaz Distributeur-55	Les Levées Route de Montlouis BP 359 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	APAVE - 57 - METZ	8, rue Pierre Simon de Laplace Technopole 2000 57070 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sécurité des réseaux 54	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUPERMARCHES MATCH	36 route de LORRY 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUPERMARCHES MATCH	45 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sécurité des réseaux 88	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	sécurité des réseaux 55	DREAL 15 rue Claude Chappe 57071 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUPERMARCHES MATCH	36 route de LORRY 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	APAVE - 57 - METZ	8, rue Pierre Simon de Laplace Technopole 2000 57070 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HOPITAL SAINTE CROIX	1 place sainte Croix 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	15 avenue de Blida 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	ATAC	66, route de Woippy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEVIA	route de Lorry en gare de Metz devant les Ponts 57000 METZ	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ATAC	66, route de Woippy 57000 METZ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	UNION INVIVO	Nouveau Port de Metz Rue de la Grange aux Dames 57000 Metz	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	UNION INVIVO	Nouveau Port de Metz Rue de la Grange aux Dames 57000 Metz	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	UEM	Avenue de Blida 57000 Metz	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	LES FERMIERS REUNIS	3 rue des Selliers 57000 Metz	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	UEM	1 rue des Nonnetiers 57000 Metz	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	LES FERMIERS REUNIS	3 rue des Selliers 57000 Metz	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GAMMA PRESSING	66, route de Woippy 57000 Metz	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCIETE NOUVELLE DES FONDERIES DE ZINC	29 route de Lorry 57000 Metz	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SYNDICAT COPROPRIETAIRES CCAL ST JACQUES	Place du Forum 57000 Metz	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCIETE NOUVELLE DES FONDERIES DE ZINC	29 route de Lorry 57000 Metz	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	15 avenue de Blida 57000 Metz	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	ATAC	66, route de Woippy 57000 METZ	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HOPITAL SAINTE CROIX	1 place sainte Croix 57000 Metz	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HOPITAL SAINTE BLANDINE	3 rue Cambout 57000 Metz	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HOPITAL SAINTE BLANDINE	3 rue Cambout 57000 Metz	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SIGHI - BARADE	5 route de Lorry Metz - devant - les - Ponts 57000 Metz	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	UNION INVIVO	Nouveau Port de Metz Rue de la Grange aux Dames 57000 Metz	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SIGHI - BARADE	5 route de Lorry Metz - devant - les - Ponts 57000 Metz	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SERVIDIO - LE BOSFORE	route de Thionville 57000 Metz	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SERVIDIO - LE BOSFORE	route de Thionville 57000 Metz	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	OBLINGER LORRAINE	71 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LES FERMIERS REUNIS	3 rue des Selliers 57000 Metz	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	OBLINGER LORRAINE	71 avenue André Malraux 57000 Metz	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	Avenue de Blida 57000 Metz	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GAMMA PRESSING	66, route de Woippy 57000 Metz	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	Avenue de Blida 57000 Metz	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	GAMMA PRESSING	66, route de Woippy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEVIA	route de Lorry en gare de Metz devant les Ponts 57000 METZ	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE MECANIQUE AUTOMOBILE DE L EST (SMAE)	91 BOULEVARD SOLIDARITE 57070 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	COMPAGNIE MOSELLANE DE STOCKAGE	18 rue des Alliés 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GCS BLANCHISSERIE DE LORRAINE NORD	14 RUE DES POTIERS D ETAIN 57070 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BM CHIMIE	Boulevard Solidarité BP 85168 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHR METZ-THONVILLE	Hopital Bon-Secours 1 rue de Vigneulles 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	COMPAGNIE MOSELLANE DE STOCKAGE	18 rue des Alliés 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BM CHIMIE	Boulevard Solidarité BP 85168 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	ZAC de la Petite Voevre 5, rue de la Mouée 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ZILLHARDT ET STAUB	58 route de Woippy 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GCS BLANCHISSERIE DE LORRAINE NORD	14 RUE DES POTIERS D ETAIN 57070 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE TRANSFO	rue Clothilde d'Aubertin 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	ZAC de la Petite Voevre 5, rue de la Mouée 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHR METZ-THONVILLE	Hopital Bon-Secours 1 rue de Vigneulles 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE MECANIQUE AUTOMOBILE DE L EST (SMAE)	91 BOULEVARD SOLIDARITE 57070 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	ZAC de la Petite Voevre 5, rue de la Mouée 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE NOUVELLE DES FONDERIES DE ZINC	29 route de Lorry 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEVIA	route de Lorry en gare de Metz devant les Ponts 57000 METZ	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UEM	Avenue de Bilda 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	COMPAGNIE MOSELLANE DE STOCKAGE	18 rue des Alliés 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UEM	1 rue des Nonnetiers 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	UEM	Avenue de Bilda 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	BM CHIMIE	Boulevard Solidarité BP 85168 57000 Metz	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SYNDICAT COPROPRIETAIRES CCAL ST JACQUES	Place du Forum 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UEM	1 rue des Nonnetiers 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	SOCIETE MECANIQUE AUTOMOBILE DE L EST (SMAE)	91 BOULEVARD SOLIDARITE 57070 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SYNDICAT COPROPRIETAIRES CCAL ST JACQUES	Place du Forum 57000 Metz	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HAGANIS	Rue de la Mouée ZAC de la Petite Voèvre 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à plus de 5000m du bien</b>			
STEF LOGISTIQUE SAINT DIZIER	49 avenue des deux fontaines 57050 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
STEF LOGISTIQUE SAINT DIZIER	49 avenue des deux fontaines 57050 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
STEF LOGISTIQUE SAINT DIZIER	49 avenue des deux fontaines 57050 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CHARAL	NOUVEAU PORT DE METZ RUE DU TROU AUX SERPENTS 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
CHARAL	NOUVEAU PORT DE METZ RUE DU TROU AUX SERPENTS 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
CHARAL	NOUVEAU PORT DE METZ RUE DU TROU AUX SERPENTS 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
LORCA	Port autonome de Metz 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
LORCA	Port autonome de Metz 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
LORCA	Port autonome de Metz 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
UNION FERTILOR	rue de la Grange aux Dames Nouveau Port de Metz 57050 Metz	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Bas
		INCONNU	OUI
UNION FERTILOR	rue de la Grange aux Dames Nouveau Port de Metz 57050 Metz	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Bas
		INCONNU	OUI
LORCA	rue du trou aux serpents 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
BETON VICAT	lieu dit la lanterne - Nouveau Port 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
BETON VICAT	lieu dit la lanterne - Nouveau Port 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
BETON VICAT	lieu dit la lanterne - Nouveau Port 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
MALTEUROP FRANCE	Rue du Trou aux Serpents Nouveau Port 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
SOUFFLET AGRICULTURE	Nouveau Port de Metz 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
UNION FERTILOR	rue de la Grange aux Dames Nouveau Port de Metz 57050 Metz	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Bas
		INCONNU	OUI
SOUFFLET AGRICULTURE	Nouveau Port de Metz 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
LORCA	rue du trou aux serpents 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
MALTEUROP FRANCE	Rue du Trou aux Serpents Nouveau Port 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
LORCA	rue du trou aux serpents 57000 METZ	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
SOUFFLET AGRICULTURE	Nouveau Port de Metz 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
MALTEUROP FRANCE	Rue du Trou aux Serpents Nouveau Port 57000 Metz	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON